



Procès-verbal n°17

Séance extraordinaire du jeudi 9 mai 2019 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2019
3. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Daniel Jolidon, démissionnaire
4. Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement de Daniel Jolidon, démissionnaire
5. Nomination d'un membre de la commission PAL en remplacement de Pascal Perret, démissionnaire
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au regroupement des arrondissements d'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 136'000 francs pour assainir les installations de régulation et de distribution de chaleur de la sous-station de l'Espace Perrier
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 133'000 francs pour remplacer la chaudière des immeubles Auguste-Bachelin 4 et 6
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 393'000 francs pour le réaménagement des locaux administratifs et la réaffectation des surfaces d'habitation
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 31'000 francs pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse
11. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général suite à la consultation publique du schéma directeur PAC 1^e étape, en lien avec la création du pôle de développement économique « Littoral-Est »
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du groupe PLRT-PDCT sur l'introduction de l'apprentissage précoce de l'allemand par immersion à La Tène
13. Interpellations et questions
14. Lettres et pétitions
15. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
16. Divers

La présidente Nadia Chassot (ELT) ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, aux membres de l'administration communale, à Monsieur Baptiste Ruedin, fidèle représentant du Bulcom pour la presse ainsi qu'au public.

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **la présidente** passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Philippe Mattmann (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 30 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Albert Patrick (GCD-PLRT) | 16. Lauper Theresia (ELT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (GCD-PLRT) | 17. Luthi Michel (ELT) |
| 3. Bajrami Belul (PSLT) | 18. Marie-Thérèse Philippe (GCD-PLRT) |
| 4. Bhimjee Soorekha Julia (PSLT) | 19. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 5. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 20. Montini Michel (GCD-PLRT) |
| 6. Burgdorfer Claude (GCD-PLRT) | 21. Muster Michel (PSLT) |
| 7. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 22. Pecoraro Elia (GCD-PLRT) |
| 8. Chassot Nadia (ELT) | 23. Perret Pascal (GCD-PLRT) |
| 9. Dolder Christophe (GCD-PDC) | 24. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 10. Fridez Alain (GCD-PLRT) | 25. Planas Michel (ELT) |
| 11. Gerbex Jean-Charles (GCD-PLRT) | 26. Ros Jean-Paul (PSLT) |
| 12. Glardon Philippe (PSLT) | 27. Sebhatu Luul (PSLT) |
| 13. Gomes Bruno (PSLT) | 28. Smith Ted (GCD-PLRT) |
| 14. Homberger Jan (GCD-PDC) | 29. Suter Laurent (GCD-PDC) |
| 15. Jolidon Daniel (GCD-PLRT) | 30. Vaucher Pascal (ELT) |

Excusé(e)s :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| 1. Amez-Droz Laurent (GCD-PLRT) | 6. Montini Marino (GCD-PLRT) |
| 2. Brönnimann Erich (ELT) | 7. Penaloza Sabine (ELT) |
| 3. Ducraux Armand (ELT) | 8. Rieder Emmanuel (GCD-PLRT) |
| 4. Geijo José Luis (GCD-PLRT) | 9. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 5. Gligorov Ivan (PSLT) | 10. Ryser Frédéric (GCD-PLRT) |

Absent(e)s : Caron Eric (PSLT)

Par conséquent, **la majorité est fixée à 15.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Eugster Martin (ELT), président
Hoffmann Heinz (GCD-PLRT), secrétaire
Rotsch Daniel (PSLT), vice-secrétaire
Butin Yannick (GCD-PLRT), membre

Excusé(s) : Binggeli Maurice (PSLT), vice-président

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2019

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2019 est adopté à l'unanimité.

La présidente remercie Madame Blunier pour son excellent travail dans l'élaboration dudit procès-verbal.

En préambule de la séance, **la présidente** donne la parole à la présidente de l'ELT afin qu'elle présente son nouveau membre.

Theresia Lauper (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au nouveau conseiller général représentant l'ELT, Monsieur Jean- Luc Bulliard.

Nouveau ? Peut-être pour certains, mais d'autres le connaissent déjà pour avoir travaillé ensemble dans différentes commissions, soit les commissions de l'environnement et du développement durable, de la circulation, des transports et de l'agglomération, des travaux publics et des services industriels ou encore des sites et loisirs et des espaces publics, ceci entre 2002 et 2016. De 2009 à 2012 il a également siégé au Conseil général.

Professionnellement, Jean-Luc Bulliard est inspecteur spécialisé dans le domaine de la durée du travail et du repos auprès de l'inspection cantonale du travail.

Durant une partie de son temps de repos à lui, il est actif au Club de tennis de table.

Depuis 28 ans, il vit à Marin avec son épouse et leurs deux enfants adultes, encore en formation.

Après une pause, Jean-Luc Bulliard a décidé de s'engager à nouveau en politique locale et de représenter l'ELT au Conseil général et dans les commissions. Nous sommes heureux de son retour et le remercions pour son engagement. »

- Applaudissements -

3. Nomination d'un membre de la commission des naturalisations et des agrégations en remplacement de Daniel Jolidon, démissionnaire

Est nommé tacitement : **Raphaël Constantin** (GCD-PLRT).

- Applaudissements -

4. Nomination d'un membre de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération en remplacement de Daniel Jolidon, démissionnaire

Est nommée tacitement : **Ling Imer** (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

5. Nomination d'un membre de la commission PAL en remplacement de Pascal Perret, démissionnaire

Est nommé tacitement : **Jorge Gonçalves** (GCD-PLRT)

- Applaudissements -

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au regroupement des arrondissements d'état civil de Cressier, Hauterive et Neuchâtel

La présidente donne directement la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, sur le fond, ce rapport est le même pour toutes les communes. Nous avons modifié plusieurs petits détails, mais la base devait rester la même et sera présentée aux 8 Conseils généraux des communes de l'Entre-deux-Lacs avant les vacances d'été.

Lors du départ de la cheffe d'office de l'état civil de Cressier, les 8 communes ont tout essayé afin de maintenir, à long terme, un office d'état civil dans notre arrondissement. Le taux d'occupation de l'officier d'état civil d'Hauterive a été augmenté à 90% pour gérer les deux offices en attendant une solution.

Du soutien a également été activement recherché auprès des communes de Boudry, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, en recherchant par la même occasion une personne détenant le brevet fédéral, selon la directive fédérale. Malheureusement, aucune candidature n'a été déposée, ce qui signifie en outre que nous ne pourrions pas effectuer de formation. En effet, pour former une personne, il serait nécessaire d'avoir au moins 2 officiers d'état civil à 50%, ce qui signifie 3 salaires durant une période minimale de 2 ans, sans l'assurance du résultat final (échec aux examens, démission, maladie, etc.). Pour toutes ces raisons, nous avons souhaité nous regrouper avec l'arrondissement de Neuchâtel qui possède les ressources nécessaires pour gérer ces 3 arrondissements.

En cas de refus, selon les directives de l'autorité de surveillance, il reviendrait à notre commune de mettre en place une structure permettant de répondre aux exigences légales, ce qui veut dire d'engager une personne au bénéfice du brevet exigé et au taux d'occupation minimal de 40%, obligatoire et imposé par le droit fédéral. Ce seuil n'est pas atteint dans notre commune ni dans les autres, sauf à Neuchâtel. Par conséquent, deux options s'imposent : être client d'un arrondissement ou être contraint d'intégrer un office d'état civil. Les autres communes poursuivront la mise en place du nouvel arrondissement.

S'agissant de la charge à assumer par notre commune, nous vous avons présenté un tableau qui démontre l'hypothèse par rapport aux comptes 2017. Les comptes 2018 ne sont pas encore acceptés et concernant le budget 2019, plusieurs communes, dont la nôtre, n'ont pas intégré les frais de numérisation des feuillets d'état civil. La commission de gestion élaborera le budget. Les frais fixes principaux sont les locaux pour 15'000 francs et le salaire à hauteur de 120'000 francs par année.

La préparation des mariages et des partenariats nécessite de passer devant l'officier de l'état civil du lieu de domicile de l'un des époux. Ce regroupement n'apportera pas de grand changement pour nos citoyens, car au lieu d'aller à Hauterive, ils se déplaceront à Neuchâtel. Pour les déclarations de paternité ainsi que les déclarations concernant le nom, ces opérations peuvent s'effectuer devant n'importe quel officier de l'état civil. En général, les intéressés s'adressent à l'office du lieu de naissance ou au lieu qui les arrange le plus. Pour les déclarations concernant le nom, par exemple, les citoyens peuvent se rendre à l'office du lieu où ils travaillent, ce qui les amène plus souvent dans les centres urbains (Neuchâtel, Bienne, Genève ou autre).

Le chef de l'état civil a décidé d'intégrer à nouveau ces 50% à l'office de Neuchâtel. En conclusion, le citoyen se rend très rarement à l'office de l'état civil. Les mariages pourront continuer d'être célébrés à la salle La Ramée à l'Espace Perrier. Même avec d'autres communes, la création d'un office régional ne serait pas viable à long terme, pour ne citer que la problématique de la suppléance. En outre, une telle solution serait sans doute bien plus coûteuse que celle du regroupement à Neuchâtel. Merci donc d'accepter ce rapport pour le bien de notre commune. Merci ».

La présidente donne la parole aux commissions.

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom de la commission réglementaire : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission réglementaire s'est réunie la semaine dernière au sujet de ce rapport. Dans son ensemble, la commission a approuvé le rapport, avec la précision concernant le salaire de l'officier d'état civil prévu à hauteur de 120'000 francs et les locations, surtout pour la mise à disposition des locaux à Neuchâtel, d'un montant de 15'000 francs par année.

Dans la convention qui doit être ratifiée par les différentes communes, il est précisé que la commission de gestion se base sur les chiffres qui sont communiqués par la commune de Neuchâtel. Dans la mesure où ces éléments n'étaient pas connus, certains membres ont souhaité obtenir l'assurance que les chiffres n'allaient pas être modifiés en fonction de l'évolution des choses.

Cela étant dit, la commission propose d'approuver le rapport. »

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière constate qu'il n'y a pas d'économie d'échelle en regroupant les trois arrondissements, mais l'augmentation de charges, qui peut être considérée comme étant justifiée, est peut-être mal estimée. Il n'y a malheureusement aucune alternative et le rapport a été approuvé par la commission financière à sa grande majorité. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les regroupements et collaborations entre communes dans divers domaines sont dans l'air du temps. Celui qui nous est proposé ce soir entre bien dans ce cadre, ayant pour but une meilleure efficience.

L'ELT a donc examiné positivement le rapport à ce sujet lors de sa séance de préparation du 6 mai écoulé et l'a accepté à l'unanimité des membres présents. »

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de l'avant-veille, le GCD a approuvé le projet qui lui était soumis. La question du regroupement n'est pas vraiment laissée au choix des communes, puisqu'il est nécessaire de trouver un ou plusieurs officiers d'état civil qui travaillent au minimum à 40%, ce qui est une norme de droit fédéral. D'autre part, cette personne doit bénéficier d'un brevet fédéral et doit donc suivre une formation d'une durée minimale de 2 ans.

Cela étant dit, il est nécessaire de trouver des solutions, sachant qu'une solution immédiate n'existe pas autrement que par un regroupement avec l'arrondissement de Neuchâtel. L'élément qui a généré une discussion est la problématique d'un apparent report de charges de la commune de Neuchâtel sur les communes avoisinantes qui feraient l'objet de ce regroupement. Le tableau explicatif de la page 7 montre que la commune de Neuchâtel aurait, par rapport à l'exercice 2017 qui est clôturé, pratiquement 34'000 francs de charges en moins, ces dernières étant apparemment répercutées sur les autres communes. Ce report de charges est un élément relativement apparent, puisqu'il est basé sur les chiffres des différents offices existants pour 2017. Nous nous sommes donc demandé quelle aurait été la répartition en fonction de ce taux modulé qui présente une part de 75% pour les habitants d'une commune et une modélisation de 25% pour les bourgeois (à savoir les citoyens qui détiennent un droit de cité d'une commune), ce qui représente une répartition relativement classique.

Deux éléments sont à relever. Les derniers chiffres de la colonne de droite du tableau de la page 7 montrent qu'en moyenne par habitant, la commune de Neuchâtel resterait à un montant de 7.34 francs/habitant alors que La Tène serait à un chiffre inférieur, situé à 6.33 francs/habitant. Par contre, pour une petite commune comme Enges, la montant s'élèverait à 9.91 francs/habitant, ce qui s'explique par le fait que cette commune a peu d'habitants et d'un autre côté, compte beaucoup de citoyens bourgeois, si bien qu'elle doit financer davantage.

Le second point à prendre en compte est le fait qu'aujourd'hui, l'arrondissement de Neuchâtel assume indirectement des charges plus importantes liées au fait qu'elle possède sur son territoire les principaux endroits où l'on naît et où l'on décède, qui sont les hôpitaux. Pour ces raisons, elle prend en charge l'enregistrement des naissances et des décès. A l'avenir, cette tâche sera répartie de manière plus globale sur les communes avoisinantes.

Cela étant, nous pouvons partir de l'idée que ce regroupement aura un effet bénéfique au niveau des charges globales et relever que le montant de 15'000 francs facturé pour la mise à disposition des locaux de l'arrondissement de Neuchâtel est plus que correct de la part de la Ville de Neuchâtel. Dès lors, la commission de gestion pourra faire son travail et vérifier que ces chiffres soient respectés, si bien que notre groupe a approuvé cette proposition et vous suggère d'en faire de même. Merci. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PSLT approuve évidemment ce projet. Le rapport est de bonne facture, puisqu'il s'agit d'un copier-coller avec les rapports qui ont été fournis aux autres communes. Par contre, il est très faible et n'est pas actualisé au sujet des conséquences financières pour la commune de La Tène.

Les chiffres présentés sont ceux des comptes 2017 et si l'on prend Neuchâtel qui dépensait au compte 2017 280'000 francs par année, il faut savoir qu'au budget 2018 Neuchâtel a prévu 400'000 francs. Cet élément aurait peut-être pu être intégré afin d'obtenir un chiffre plus proche de la réalité. Les comptes 2018 de la Ville de Neuchâtel, déjà connus au moment de la sortie du rapport du Conseil communal, mentionnent 350'000 francs, avec pour explication que la personne officier d'état civil avait déjà fonctionné 6 mois. Par conséquent, nous pouvons imaginer qu'il faudra rajouter 6 mois et que le montant du budget de 2019 pour la Ville de Neuchâtel, à savoir 420'000 francs, est réaliste. Il aurait peut-être fallu partir de cette base plutôt que sur une base tronquée de 280'000 francs pour évaluer les conséquences financières pour la commune de La Tène, puisque ces chiffres étaient connus.

Un peu plus de rigueur s'imposerait. Il est évident qu'il y aura encore beaucoup d'inconnues. En effet, les communes qui intégreront l'arrondissement de Neuchâtel ne paieront plus la prestation à leurs propres arrondissements, donc la Ville de Neuchâtel prendra tout en charge et répartira ensuite la charge sur les différentes communes en fonction de ce 25/75% entre originaires et habitants. Ces éléments auraient pu être expliqués de manière un tout petit peu plus sérieuse que cela n'a été le cas, mais finalement, nous acceptons ce projet. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci d'avoir accepté ce rapport, pour notre commune, pour les autres ainsi que pour les arrondissements d'office d'état civil.

Je précise avoir reçu il y a peu une information relative au budget 2019 que je souhaite partager avec vous. Le montant de 420'000 francs au budget 2019 de la Ville de Neuchâtel s'explique par le fait qu'un EPT de plus était prévu, auquel s'ajoute la numérisation des feuillets d'état civil. Ces éléments expliquent le décalage dans ce budget. »

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 136'000 francs pour assainir les installations de régulation et de distribution de chaleur de la sous-station de l'Espace Perrier

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai préparé quelques slides pour résumer le rapport.

Vous vous souvenez certainement de notre séance du Conseil général du 18 décembre 2018 lors de laquelle nous avons eu froid. Cela était dû à la défectuosité de cette régulation.

Les objectifs sont de mettre en place une régulation efficace et moderne. Pour cela, nous devons remplacer le tableau de commande et par la même occasion, remplacer toutes les vannes et pompes, tant pour le chauffage que pour la ventilation, qui sont obsolètes. La tuyauterie sera assainie par une meilleure isolation et le remplacement du câblage électrique. Il est temps de profiter de l'interconnexion et de l'interface des différentes sous-stations (dont le chauffage central se situe au collège Billeter), qui permettent d'économiser de l'énergie.

Le montant de l'assainissement s'élève à 136'000 francs. La charge financière ne doit pas être amortie et ne génère aucun intérêt car le Conseil communal propose de financer cette dépense d'investissement par le fonds communal de l'énergie. Je reste à votre disposition pour toute question. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Belul Bajrami (PSLT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le 30 avril, lors de sa séance régulière pour revoir les différents points de l'ordre du jour du Conseil général de ce soir, dont le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 136'000 francs pour assainir les installations de régulation et de distribution de chaleur de la sous-station de l'Espace Perrier.

Votre commission a bien discuté et est arrivée à une conclusion avec beaucoup de philosophie sur la demande de crédit afin de permettre l'assainissement énergétique des sous-stations de l'Espace Perrier.

Afin de répondre aux besoins et au confort des différents utilisateurs, sans oublier notre Conseil, qui utilisent l'Espace Perrier, sachant que l'ensemble des dépenses seront couvertes par le fonds communal de l'énergie, le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents. »

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cet assainissement était à prévoir et a été prévu lors de l'installation de la production de chaleur en 2015, les interfaces de commande ayant été créées. L'installation de la régulation de distribution de chaleur de la sous-station à proprement parler avait été retardée pour des raisons budgétaires. Il est temps à présent de penser à leur remplacement car, comme évoqué dans le rapport, des pannes sont survenues. Un petit 10% d'économie d'énergie est à prévoir.

S'agissant de l'utilisation du fonds communal de l'énergie, nous avons brièvement discuté afin de déterminer si ce projet à faible potentiel d'économie d'énergie devait profiter de ce fonds en priorité ou plus largement que d'autres projets plus innovants ou à plus grand potentiel d'économie d'énergie. Il s'agissait d'une discussion philosophique, mais utile, puisque nous sommes au début de l'utilisation de ce fonds communal. Monsieur Martin Eugster nous a rassurés en indiquant que si ce fonds devait être épuisé, le Conseil communal continuerait à proposer des projets exemplaires en matière énergétique et nous avons clos la discussion.

Vu le rapport complet pour lequel nous remercions le Conseil communal, la commission de l'environnement et du développement durable a approuvé ce crédit à l'unanimité. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Michel Planas (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de notre séance de préparation du Conseil général de ce soir, nous avons pris connaissance de cette demande de crédit d'engagement pour l'assainissement des installations de régulation et de distribution de chaleur de la sous-station de l'Espace Perrier.

Il s'agit d'un très bon rapport et les explications reçues nous ont rapidement convaincus de la nécessité de procéder à ces travaux au plus vite. Il est à relever que cette demande de crédit figure aux prévisions des investissements 2019.

C'est à l'unanimité des membres présents que le groupe de l'ELT de La Tène soutiendra cette demande de crédit. »

Alain Fridez (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation de mardi soir, le groupe centre-droit a débattu du rapport en question.

Avec les éléments fournis tant du point de vue de la situation actuelle, avec l'identification des problèmes et leurs conséquences, force est de constater que nous nous trouvons face à une récurrente problématique bien connue de tous, l'obsolescence que l'on pourrait presque qualifier de programmée, voire incontournable.

La mise à jour engendre finalement une meilleure optimisation avec des économies d'énergie non négligeables associées à des avantages visant une meilleure gestion de rendement.

Nous arrivons donc à la période propice pour ce genre de travaux qui s'inscrivent dans la continuité, vu qu'ils sont confiés à un prestataire qui connaît bien nos installations. Dès lors, convaincus des mesures envisagées par ce rapport, les membres présents à notre séance de préparation ont accepté unanimement l'octroi de cette demande de crédit, financée à très juste titre par le fonds communal de l'énergie.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de l'approbation de ce rapport et j'espère que nous aurons bientôt des discussions « chaudes ».

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 133'000 francs pour remplacer la chaudière des immeubles Auguste-Bachelin 4 et 6

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la chaudière des immeubles Auguste-Bachelin 4 et 6 est tombée en panne en mars dernier. Des analyses ont été effectuées afin de changer cette vieille chaudière à mazout et les objectifs sont de la remplacer par une installation plus écologique au niveau de l'impact environnemental ainsi que des ressources énergétiques.

Il est nécessaire de changer les vannes, vieilles d'une trentaine d'années ainsi que les pompes, d'assainir la tuyauterie et le tableau électrique, qui est vétuste, tout en économisant de l'énergie. Le système proposé, à pellets, est moderne et permet de réaliser une économie d'énergie.

Le point fort réside dans l'exemplarité des institutions publiques. Nous proposons de passer du mazout au bois suisse en utilisant des pellets fabriqués en Suisse avec du bois indigène afin de contribuer à la préservation de l'environnement.

Le remplacement de la chaudière s'élève à 133'000 francs. Nous prévoyons un prélèvement au fonds communal de l'énergie (solde du fonds) et nous pouvons également compter sur une subvention cantonale à hauteur de 13'500 francs, ce qui représente un investissement net de 52'500 francs.

Pour cet investissement, les charges financières, à savoir l'amortissement et les intérêts sur le capital investi représentent au total un montant de 2'300 francs.

Je reste à votre disposition pour toute question supplémentaire. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Belul Bajrami (PSLT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au nom de la commission financière, je vous fais part du préavis sur la demande d'engagement de 133'000 francs pour remplacer la chaudière des immeubles Auguste-Bachelin 4 et 6.

Pour résumer nos débats et motiver notre décision, nous relevons notamment que l'installation actuelle date de 1985, le bruleur de 2009 et que sa réparation ne pourrait être garantie.

Le rapport décrit que 6 variantes ont été étudiées pour en retenir 3 pour lesquelles il détaille l'aspect financier.

Le choix final, d'un coût moyen, fait également référence aux aspects non financiers, permettant de mettre la commune en exemple sur sa volonté d'économie d'énergie et de diminution d'émissions de CO².

La discussion a également porté sur le fait qu'un choix de moyens plus ambitieux, tel qu'un chauffage à distance (CAD) n'est pas retenu pour l'instant.

De tels moyens requièrent des études futures concernant la commune, voire la région dans son ensemble ainsi que sa planification routière.

Pour ces diverses raisons, la commission financière, en majorité, avec une abstention, soutient la variante 2 du Conseil communal et par-là, un crédit d'engagement de 133'000 francs. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission de l'environnement est favorable au remplacement de la chaudière qui est actuellement aux soins palliatifs, donc vouée à une mort certaine : 34 ans pour une chaudière qui a consommé 714'000 litres de mazout et rejeté 2'312 tonnes de CO² dans l'atmosphère, soit 68 tonnes annuelles.

La variante 1, chaudière à gaz : rejettera 40 tonnes de CO² par année contre 68 tonnes actuellement.

La variante 2, chaudière à pellets : ne rejettera que 4.76 tonnes de CO², puisque d'après le rapport, elle rejettera 93% de moins que l'installation actuelle. Donc pas négligeable !

La commission est donc favorable à la demande de crédit de 133'000 francs pour l'installation d'une chaudière à pellets.

Nous demandons juste au Conseil communal de vérifier la provenance des pellets (pas de pellets des pays de l'Est, mais bien des pellets suisses).

Nous demandons également de vérifier l'état des chauffe-eaux actuellement électriques par appartement, pour permettre un éventuel raccordement sur la chaudière à pellets et éventuellement une installation solaire. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons relevé un léger manque de planification sur l'ensemble des travaux à envisager. Nous n'avons pas pu déterminer si les entreprises retenues sont les mêmes pour l'installation du chauffage à pellets et celle des nouvelles pompes. Est-il possible de regrouper les travaux d'exécution par la même entreprise ? En définitive, le PSLT est favorable au remplacement de la chaudière. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom du l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du 6 mai dernier, l'ELT a étudié la demande de crédit d'engagement de 133'000 francs pour remplacer la chaudière des immeubles Auguste-Bachelin 4 et 6.

La chaudière qui dessert actuellement ces deux immeubles date de 1985 et est alimentée au mazout, ce qui fait déjà deux bonnes raisons pour envisager son remplacement.

Le brûleur a été changé en 2009 mais le reste des équipements (pompes de circulation, tableau électrique, etc.) est d'origine et obsolète. Le remplacement et la mise aux normes est donc nécessaire.

Parmi les variantes proposées, nous constatons que c'est la chaudière à pellets qui présente le meilleur bilan écologique (avec 8x moins d'émission de CO² que la chaudière à gaz).

Le surcoût pour une chaudière à pellets par rapport à une chaudière à gaz est de 34'500 francs, après déduction des subventions. Ce surcoût sera entièrement compensé en moins de 8 ans par des frais annuels inférieurs de 4'500 francs.

C'est à l'unanimité des membres présents que l'ELT s'est prononcée en faveur de cette demande de crédit de 133'000 francs. »

Alain Fridez (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation de mardi soir, le groupe centre-droit a débattu du rapport en question.

Encore une fois, à un moment donné, il faut se poser la question : continuer à réparer jusqu'à la grosse casse avec tous les inconvénients que cela peut engendrer ? ou assumer la réalité des choses, après 34 ans... il est temps là aussi d'une nouvelle mise à jour.

Les informations de ce rapport nous ont beaucoup intéressés et nous ont permis de faire la part des choses entre :

- l'utilisation des volumes pour les diverses solutions ou variantes proposées
- les connexions avec les autres sites
- le dimensionnement de l'installation

Il reste donc le point crucial : qualité/prix ! Le rapport fait l'analyse de diverses variantes et en finalité, ce n'est pas la variante de l'investissement le meilleur marché qui nous est proposée mais la plus écologique, argument principal non négligeable aussi à nos yeux.

Au regard de la nouvelle loi fédérale sur l'énergie entrée en vigueur l'année passée, notre canton, par le biais de notre Conseil d'Etat, a adopté un rapport visant à la révision la loi cantonale sur l'énergie, découlant aussi de la conception directrice cantonale adoptée par le Grand Conseil en 2017.

Face au défi climatique, le Conseil d'Etat fixe un objectif ambitieux de réduction des émissions de CO² de 60% pour 2035. Ces objectifs seront désormais inscrits dans la législation.

Entre autres mesures, nous trouvons dans la conception directrice (j'en cite trois à titre d'exemple) :

- renforcement de l'exemplarité des collectivités publiques en matière de rénovation énergétique
- réalisation obligatoire de plans communaux de l'énergie d'ici à 2025
- renforcement de l'obligation de production de chaleur renouvelable lors du remplacement de chaudières

Les mesures proposées s'inscrivent donc pleinement dans les trois dimensions :

- environnementale
- sociale et économique
- développement durable

De plus, le remplacement de cette chaudière avec la proposition retenue de notre exécutif va pleinement dans ce sens et est donc en parfaite adéquation avec la stratégie adoptée par nos autorités et les citoyens et financièrement sur le long terme l'aspect financier de l'investissement s'amenuise de manière non négligeable.

Fort de ce constat, unanimement, les membres présents de notre groupe à cette séance de préparation se sont déclarés totalement favorables à la demande de crédit requise par le Conseil communal.

Vous l'aurez sans doute compris, ce n'est pas la dernière fois que vous entendrez parler de l'adaptation de nos installations en rapport avec les prescriptions énergétiques du canton. A ce titre, merci au Conseil communal de rester attentif aux assainissements futurs et, autant que faire se peut, de planifier au regard des buts à atteindre.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, afin de répondre à la question sur les entreprises mandatées, nous vous informons que dès demain, nous demanderons des offres

aux entreprises et après le délai référendaire, nous attribuerons les travaux. Ces derniers seront attribués aux entreprises qui présenteront les offres les plus basses. A ce jour, nous ne savons pas encore s'il s'agira des mêmes entreprises. En effet, nous demandons toujours entre 2 et 4 entreprises de soumissionner.

Toutefois, nous avons travaillé avec le même bureau d'ingénieurs dès lors qu'ils connaissent l'installation principale. De plus, nous avons fait de bonnes expériences et leur réactivité est excellente. En deux jours, nous avons eu une première rencontre avec un ingénieur. »

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 393'000 francs pour le réaménagement des locaux administratifs et la réaffectation des surfaces d'habitation

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous changeons de sujet, mais pas de bâtiment. Ce soir, nous vous demandons un crédit d'engagement de 393'000 francs pour le réaménagement des locaux administratifs et la réaffectation des surfaces d'habitation.

Depuis plus d'un an, nous avons un espace vide, à savoir l'ex-Kids Troc, situé au rez-de-chaussée du bâtiment. Au sein du Conseil communal, nous avons mené une réflexion au sujet de tous les espaces vides et nous avons trouvé comme solution le réaménagement de cet espace pour les besoins de notre administration communale, à savoir en bureaux et deux salles pour le Conseil communal et les commissions. L'administration sera ainsi regroupée sur deux niveaux au lieu de trois. En outre, nous avons besoin d'une nouvelle organisation spatiale des services Infrastructures et Territoire suite à la réorganisation de l'administration datant de l'année dernière.

Par la même occasion, nous souhaitons légèrement agrandir la salle des commissions en ajoutant deux places, car parfois nous sommes un peu coincés. Cette réorganisation permet de valoriser le deuxième étage et de réaffecter les deux appartements actuellement occupés par la salle du Conseil communal et la salle des commissions afin de les remettre en location. Les locations de ces logements permettent de financer l'opération avec un léger bénéfice de l'ordre de 1'500 francs par an.

Les investissements pour l'espace administratif se montent à 328'000 francs. La rénovation des appartements s'élève à 65'000 francs. En effet, une grande partie des rénovations a déjà été réalisée il y a 3 ans. L'investissement net se chiffre donc à 393'000 francs. S'agissant de l'aspect financier, l'amortissement et les intérêts moins les recettes nouvelles estimées permettent ce léger bénéfice. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au sein de la commission financière, nous avons essentiellement abordé deux aspects. Le premier est de savoir ce qu'il adviendra de ce local une fois aménagé en cas de fusion. Le Conseil communal nous a expliqué que même s'il s'agit d'un projet probable, il ne souhaite pas arrêter les projets existants ainsi que les mises en valeur de ses bâtiments. Les locaux seront modifiés de façon très modulable et les aménagements sanitaires pourront être réutilisés, donc rien ne sera perdu en cas de fusion. De plus, en cas de fusion, nous serons prêts à recevoir les services qui viendront éventuellement à La Tène.

En second lieu, nous avons relevé que le projet est financièrement neutre et même légèrement bénéficiaire. De plus, il met en valeur les appartements et améliore le fonctionnement de l'administration communale. Nous avons donc accepté la demande de crédit à l'unanimité. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Jean-Luc Bulliard (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'ELT a discuté de ce rapport lors de sa séance préparatoire du lundi 6 mai 2019.

Le débat à ce sujet n'a pas donné lieu à d'intenses et acharnées discussions. Tout au plus a-t-il été regretté et déploré que cette option ne soit sans doute pas la meilleure pour redynamiser le centre du village de Marin. Il est toutefois nécessaire de s'adapter à la réalité et nous ne pouvons pas forcer des commerces ou des entreprises de services à s'y installer.

Cela étant dit, le projet a été jugé rationnel et à même d'améliorer l'efficacité de l'administration. Il a par conséquent été accepté à l'unanimité. »

Michel Muster (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation de mardi 7 mai, le PSLT a étudié avec intérêt la demande de crédit de 393'000 francs pour les différents travaux envisagés dans la maison de commune sise au 4 rue Auguste-Bachelin à Marin.

L'intérêt de revaloriser une surface jadis destinée au commerce est louable ; nous comprenons tout à fait aussi les besoins de l'administration de rationaliser la disposition des postes de travail. Finalement, de réhabiliter deux appartements est intéressant sur le plan social, offrant de nouvelles possibilités d'hébergement au centre du village de Marin.

Si certaines personnes peuvent regretter l'érosion du tissu commercial ancestral au centre de Marin, il faut se rendre à l'évidence qu'aujourd'hui, on ne fait plus ses achats de la même manière. On fréquente plus volontiers un centre commercial où tout est réuni sous un même toit, accessible pour la plupart des clients en voiture. Or, une petite surface commerciale au centre d'un village, ne disposant que d'un nombre de places de stationnement très limité, manque totalement d'intérêt. De ce fait, il fallait imaginer autre chose et c'est chose faite grâce à la créativité de notre exécutif.

Notre exécutif qui, de surcroît, joint l'utile à l'agréable en profitant de l'opportunité pour réorganiser la topologie de l'administration en concentrant celle-ci sur un même niveau.

Finalement, rendre à l'habitation deux appartements, comme il l'est relevé précédemment, est socialement tout à fait louable. Deux appartements aux loyers abordables ; trop rare de nos jours !

A ce propos, le PSLT approuve la remise sur le marché de deux appartements au loyer abordable. Les loyers de 600 francs, respectivement 1'250 francs nous paraissent socialement convenables et exemplatifs.

Le PSLT, à l'unanimité, accepte le rapport et l'arrêté du Conseil communal qui demandent un crédit d'engagement de 393'000 francs pour le réaménagement des locaux administratifs et la réaffectation des surfaces d'habitation. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le GCD a échangé au sujet de cet objet mardi dernier. Dans une société libérale, nous ne pouvons pas contraindre les commerces à s'implanter dans les centres des villages. Il est clair que pour notre groupe politique il s'agit d'une évidence, le monde change. Je me souviens encore quand j'étais enfant, j'allais tous les matins après l'école avec la petite liste de commissions qui m'avait été préparée, à la Coop dans ces locaux pour aller chercher des denrées pour le repas de midi. A cette époque-là, il n'y avait pas encore les centres commerciaux ni le shop Coop ou Migrolino. Le monde évolue, il faut en prendre conscience et vivre avec.

La question de la fusion a été évoquée au sein de notre groupe. Toutefois, cette dernière n'est pas pour tout de suite, elle se profilera dans 4, 5 ou 6 ans. D'ici là, de l'eau aura coulé sous les ponts. Le président de la commission de fusion a eu l'occasion de donner des informations à ce sujet lors de la dernière séance.

Nous avons encore vérifié avec les conseillers communaux ici présents si le crédit figurait dans la planification des investissements et nous en avons obtenu la confirmation. Le montant était même budgété à 450'000 francs et la demande de crédit à 393'000 francs, ce qui nous réjouit. Nous avons toujours pour préoccupation que les marchés soient octroyés à des entreprises de la région. Cependant, nous sommes conscients que les marchés publics sont présents et tout ce qui peut être attribué sur invitation ou au gré à gré nous amènera satisfaction. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre approbation et je vous invite à l'inauguration le 25 novembre 2019. »

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 31'000 francs pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pourquoi souhaitons-nous acquérir un nouveau tracteur tondeuse ? Nous sommes soucieux de mettre à disposition un outil de travail fiable, adapté aux besoins de la situation de notre commune. Nous désirons acheter une nouvelle machine et l'immatriculer afin de faciliter les déplacements. A ce jour, nous devons la charger sur le camion Aebi pour la déplacer, ce qui ne sera plus le cas lorsqu'il possédera des plaques car elle pourra se mouvoir librement dans la commune.

Cette machine est multifonctionnelle, dans le sens où elle peut tondre, faire du mulching mais également aspirer les feuilles mortes. Actuellement, nous disposons de 13 zones à entretenir, d'une surface allant de 230 m² à 31'000 m², pour un total de 55'076 m², à travailler particulièrement au printemps et en automne.

Nous souhaitons réduire et surtout maîtriser les frais d'entretien. Une ancienne machine coûte relativement cher lorsqu'une pièce tombe en panne, notamment lorsqu'il y a lieu de trouver des pièces de rechange.

Le dernier point qui nous tient à cœur est d'augmenter le confort des collaboratrices et collaborateurs de la voirie. Actuellement, le siège du tracteur tondeuse est fixe et n'est ni confortable ni bon pour la santé alors que le nouveau véhicule aurait un siège un peu plus confortable.

Nous possédons 3 offres pour la nouvelle machine et l'une d'entre elles propose un prix de vente de 38'420 francs avec une reprise de 7'820 francs pour l'ancienne. Nous devons expertiser et immatriculer le véhicule, raison pour laquelle nous avons arrondi la demande de crédit à 31'000 francs.

Les charges financières se composent de l'amortissement de 6'200 francs et de l'intérêt à hauteur de 279 francs, pour un total 6'479 francs. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie en date du 30 avril 2019 afin d'examiner cette demande de crédit d'engagement de 31'000 francs.

Malgré le montant qui semble tout à fait raisonnable, pouvant même passer pour presque dérisoire par rapport aux différentes demandes de crédit qui ont été traitées ce soir, les discussions et les échanges ont tout de même été nourris au sein de la commission financière.

Au niveau de notre Conseil communal, l'argument principal qui a convaincu la commission à donner un préavis positif est venu du fait qu'après 20 ans de bons et loyaux services, l'âge avancé de cette machine et les frais d'entretien courants annuels imposaient de se poser la question de son remplacement ; d'autant plus qu'à ce jour, cet outil a encore une valeur de reprise intéressante qui pourrait disparaître rapidement si l'on attendait encore avant de procéder à son remplacement. Le fait de pouvoir se déplacer de manière autonome a aussi pesé de manière positive dans la balance.

Raison pour laquelle la commission financière a, pour ce rapport et son arrêté, dégagé une majorité de préavis positifs par 2 « pour » et 3 « abstentions » et recommande à l'assemblée d'en faire de même.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission des travaux publics et des services industriels : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la séance du 18 avril dernier, la commission des travaux publics et des services industriels a étudié la demande de crédit d'engagement de 31'000 francs pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse.

L'actuel tracteur tondeuse a été acheté en l'an 2000 pour un montant à peu près équivalent.

Sa valeur de reprise est encore intéressante, alors que les frais d'entretien annuels sont relativement importants et que la disponibilité des pièces de rechange n'est pas garantie.

Le nouveau tracteur tondeuse sera immatriculé, ce qui évitera de devoir monopoliser le camion Aebi pour le déplacer.

C'est à l'unanimité des membres présents que la ComTPSI s'est prononcée en faveur de l'acquisition de ce tracteur tondeuse et de la demande de crédit de 31'000 francs associée. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Fernando Pires Gomes (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'ELT s'est réunie lundi 6 mai afin de discuter de la demande de crédit de 31'000 pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse pour notre voirie. La majorité des membres présents a voté et donné son accord pour cet investissement. Merci. »

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PSLT souhaiterait poser quelques questions, dont les éléments de réponse ne se trouvent ni dans le rapport ni dans les précisions que le Conseil communal a apportées aujourd'hui.

La première est de savoir combien de jours par an environ cette machine sera utilisée. Ensuite, nous savons que de plus en plus de communes pratiquent la fauche tardive, voire même des mises en jachère pour favoriser la pollinisation et permettre aux insectes de vivre. Est-ce que cet état d'esprit est également pris en considération malgré l'achat de cet appareil ? En dernier lieu, ne pourrait-on pas pratiquer du « tondeuse sharing » avec une autre commune afin de diminuer les frais ? Merci. »

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je suis en mesure de répondre à une question mais pas aux trois. Je vais me renseigner auprès de notre chef Infrastructures tout de suite.

La tondeuse partagée avec les autres communes n'est malheureusement pas une bonne solution. Il s'agit soit de St-Blaise ou de Cornaux et nous avons tous besoin de la tondeuse au même moment, au printemps lorsqu'il fait beau et que la pelouse pousse. Ceci est valable pour toutes les communes. La seconde problématique dans le partage d'une machine intervient lorsqu'elle tombe en panne. Qui a provoqué le dégât ? Qui va payer ? Nous ne sommes pas très favorables à entrer dans de longues discussions entre les différents Conseils communaux pour les réparations de telles machines. Une possibilité serait de louer l'engin avec le personnel, à savoir avoir un prix à l'heure avec le personnel. Cela revient un peu plus cher et est plus favorable pour les communes avoisinantes. A La Tène, nous n'avons pas suffisamment de personnel afin d'effectuer des travaux à l'extérieur de la commune. Nous sommes aujourd'hui déjà relativement chargés avec toutes les tâches à réaliser.

S'agissant de la fauche tardive, nous attendons jusqu'au 16 juin afin de percevoir les subventions de la Confédération. Cependant, les surfaces comme le terrain de foot doivent être entretenues régulièrement afin que l'herbe ne devienne pas trop haute. Au surplus, les 13 zones sont surtout dédiées à notre public et par conséquent, doivent être entretenues. Après consultation auprès de notre chef de service Infrastructures, je suis en mesure de vous indiquer que le tracteur-tondeuse est utilisé en moyenne 80 jours par an, principalement au printemps et en automne. »

Jean-Charles Gerbex (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre groupe a étudié ce rapport avec intérêt. Nous avons pu constater que le véhicule en question était équipé de 4 roues pour gazon, ce qui nous réjouit, puisque c'est sa destination principale. Nous avons également étudié une autre alternative, qui serait d'utiliser le local des pompiers, actuellement vide, pour le transformer en bergerie et pour le même montant, acheter une soixantaine de moutons. Trêve de plaisanterie, je m'excuse pour cette intervention, car notre groupe a voté à l'unanimité le crédit demandé pour l'achat de ce tracteur. Je souhaite d'ailleurs une belle utilisation à son chauffeur. »

Christophe Dolder (GCD-PDC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai un tout petit regret personnel à formuler. Etant fan de machines, je regrette que nous n'ayons pas pu admirer le nouveau modèle.

De nature curieuse, je me suis permis de faire une petite visite à l'improviste ce matin, non pas que je mette en doute les personnes qui ont choisi la machine ni les arguments qui tiennent la route, afin de voir l'état de l'ancienne machine. Je suis resté une bonne heure. La machine n'était pas là, mais j'ai eu droit à un bon café. J'ai été réjoui de voir l'ordre qui régnait partout, l'état de propreté impeccable de tous les véhicules ainsi que des locaux.

Il m'a été indiqué que le tracteur-tondeuse devait être à La Tène. J'y suis allé et même par ce temps, le personnel de la voirie, ce que j'ai admiré, a travaillé. Ils sont arrivés peu de temps après la pause, se sont équipés de vêtements contre la pluie et ont commencé à faucher. Chapeau ! J'ai testé le siège et je confirme qu'il est « tape-cul ». Le personnel de la voirie mérite mieux que ça.

J'ai regardé les caractéristiques techniques du nouveau véhicule. Il est très ressemblant à celui que j'ai vu ce matin, qui arrive à un bel âge. J'ai même vu qu'il avait plus de 2'490 heures au compteur. Le nouveau tracteur-tondeuse est donc une évolution de l'ancien, avec les défauts de l'ancien en moins. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 28 voix pour et 1 abstention.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 27 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous remercie d'avoir accepté l'achat de cette machine qui est chère à nos collaboratrices et collaborateurs. Merci au nom de l'équipe de la voirie. »

11. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général suite à la consultation publique du schéma directeur PAC 1^e étape, en lien avec la création du pôle de développement économique « Littoral-Est »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, après cette série quelque peu stalinienne sur vos décisions, nous passons à un sujet plus libéral. Sachant que c'est un gauchiste qui doit le traiter, c'est un comble.

Plaisanterie mise à part, le Conseil communal vous soumet un rapport d'information au sujet de la phase de consultation lancée par le Conseil d'Etat s'agissant du pôle de développement économique. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des propos mentionnés dans ce rapport, mais quelques éléments sont à souligner et à retenir.

De prime abord, cette consultation est à considérer comme une analyse plus illustrative que statistique en regard du (faible) taux de participation. Malgré tout, les propos qui ont été abordés et les réponses qui ont été données doivent être traités selon leur degré d'importance pour les uns et les autres. Cette consultation met en exergue une certaine polarité.

D'un côté, une partie minoritaire indique clairement qu'un pôle économique sur des surfaces agricoles nécessiterait de revoir intégralement la copie. De l'autre côté, une majorité de sondés est prête à soutenir ce projet, mais exprime une certaine déception quant à l'ambition donnée, notamment sous l'angle environnemental, écologique, architectural et urbanistique.

Un élément remis en question par les opposants est la vision sous l'angle de la décroissance. Les partisans soutiennent le projet, pour autant qu'il soit plus écologique et exemplaire. Ils expriment surtout une grande attente au sujet de la charte d'aménagement, qui ne figure en principe pas comme un élément directif.

Des demandes sociétales complémentaires tournant autour de la desserte des transports publics et du transport individuel motorisé ont également été déposées. Nous parlons spécifiquement des places de stationnement. La jonction de Thielle présente aujourd'hui déjà des problèmes dont on craint qu'ils s'amplifient à l'avenir. Les demandes tournent essentiellement autour de la biodiversité, de l'énergie, de l'écologie industrielle ainsi que de l'architecture et de l'espace public.

Ces thèmes seront empoignés par des experts et des spécialistes mandatés par le Conseil d'Etat, dont les travaux débiteront au mois de juin. Ils se poursuivront durant les mois de juillet et août, dans le but d'approfondir les réflexions au sein des différents groupes de travail et d'arriver à une synthèse au mois de septembre. Au mois d'octobre ou au début du mois de novembre (date à déterminer) aura lieu une journée participative pour la présentation de ces résultats ainsi que pour l'élaboration de la charte qui doit – et le Conseil communal insiste sur cette charte – donner un côté ambitieux à ce projet si nous voulons qu'il passe la rampe.

J'aime bien citer cette anecdote. Il y a 2 ans – 2 ans et demi, le Conseil communal a reçu le Conseiller d'Etat Jean-Nath Karakash avec sa cour et à cette époque, il a déclaré : « Dans trois mois, une entreprise s'installe dans le secteur ». Deux ans et demi plus tard, grâce à l'acharnement de mes collègues du Conseil communal et de l'administration, nous sommes arrivés à réunir le Conseil d'Etat ainsi que ses services autour d'une table et aujourd'hui nous parlons d'une charte d'aménagement. Je vous laisse imaginer la conviction dont le Conseil communal a dû faire preuve pour arriver à cet état de

la discussion. Certes, le fait que l'entreprise qui avait été engagée à l'époque n'a finalement pas retenu le site a bien aidé, c'est une évidence, mais je pense qu'il s'agit tout de même de souligner le gros travail d'accompagnement de ce projet fourni par le Conseil communal.

Je pense qu'il est important qu'il y ait un débat politique et que les gens s'expriment au sujet de ce dossier, qui va suivre un long parcours jusqu'à ce nous puissions voir des éléments concrets.

Le dernier élément à retenir ne figurant pas dans le rapport, mais qui deviendra une réalité pour la commission PAL ainsi que pour les travaux qui auront lieu dans la révision du plan d'aménagement local, est la partie habitation prévue en lien avec les activités économiques. Cette partie habitation sera clairement de la compétence du Conseil général, respectivement de la population au travers du plan d'aménagement local. Il s'agira là aussi d'apporter une qualité exemplative des éléments qui seront prévus, construits et aménagés. »

Avant d'ouvrir la discussion, **la présidente** précise que les interventions doivent être en lien avec les résultats découlant de la consultation publique présentés dans le rapport d'information.

La présidente donne la parole aux commissions.

Ted Smith (GCD-PLRT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, désolé, c'est encore moi, mais j'aime bien ce perchoir.

Dans le rapport d'information du Conseil communal au Conseil général ainsi que dans le rapport de l'Etat que nous avons reçu en complément cette semaine, il manque malheureusement une référence au rapport de votre serviteur en tant que président de la commission de l'environnement et du développement durable, que j'avais soumis par courriel à l'Etat en date du 31 janvier, dans le cadre de cette consultation publique.

Peut-être que l'opinion de la commission n'a pas été considéré comme public, ce qui explique la raison de son absence dans ce rapport de l'Etat. Mon rapport de président de commission, daté du 31 janvier, est en possession du Conseil communal. Je résume ici les 7 thèmes que nous avons abordés lors de la commission, sans entrer trop dans les détails.

Les thèmes abordés sont le trafic à Thielle, la gare BLS, l'OPAM, le chauffage à distance, les transports en commun et la mobilité douce, la problématique du parcage ainsi que la charte d'aménagement. Merci pour votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Jean-Paul Ros (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce sujet est le sujet brûlant de cette fin de législature et sera le plus important de cette année 2019.

Le sondage, qui n'est peut-être pas vraiment représentatif, montre qu'il y a les opposants, ceux qui disent « oui mais » et personne ne dit « oui » tout court. Nous sommes dans une période qui n'est pas faste à des projets d'industrialisation, qui n'est pas faste à soutenir la perte de terre et la remise en cause de notre territoire de manière générale. Nous sommes dans une période où nous parlons de plus en plus, et à juste titre, de qualité de vie.

Si notre Conseil général est consulté, c'est qu'il va décider, vraisemblablement à la fin de cette année, et c'est d'ailleurs écrit dans le budget 2019, d'un important crédit de 4 millions de francs, qui représente à peu près la moitié des investissements de cette année, destiné à la question du pôle économique. Ce ne sera que l'étape numéro 1, dès lors qu'il y en aura vraisemblablement d'autres. Il va de soi que ce crédit, au moment où nous devons le voter, générera sans doute des craintes et des doutes légitimes et nous pouvons soutenir ou en tout cas penser que le referendum sera quasi certain, tant cette question – le sondage et les articles parus dans le Bulcom le montrent – est controversée.

Le parti socialiste s'est réuni le 29 janvier dernier afin de discuter de cette question. Je ne vais pas faire l'exégèse de ce qui est déjà marqué au sujet des réflexions du parti socialiste dans le rapport, mais que j'aimerais simplement compléter.

Nous pensons qu'il ne faut pas opposer commune et canton. Nous sommes citoyens de l'un et de l'autre et finalement, que le canton veuille développer un pôle économique dont il pense qu'il favorisera la qualité de vie et notamment les revenus de la population, n'est sûrement pas une chose idiote. Si ce pôle doit se faire, nous souhaitons être partie prenante et participer à sa mise en œuvre en réfléchissant à des valeurs qui sont importantes à notre époque et pour notre mouvement en lien avec

l'environnement, les énergies, l'esthétique et ce vivre-ensemble entre le lieu d'habitation et la partie plus industrielle. Pour cela, nous avons adressé notre position au service de l'aménagement du territoire.

Le parti socialiste sera très vigilant. S'il s'agit de construire une zone industrielle telle quelle, toute demande de crédit en lien avec l'aménagement sera refusée par le groupe. Il faut quelque chose de moderne, de favorable à l'environnement et surtout d'utile. Lorsque nous lisons dans le rapport que la charte d'aménagement n'a pas de portée légale, nous ne sommes pas d'accord, nous ne le voulons pas et nous le combattons. Juridiquement, nous pouvons tout à fait conditionner ou associer une charte à l'octroi d'un droit de superficie, par exemple, qui a une valeur contractuelle et donc légale. A partir de cette charte, il faudra que celles et ceux qui bénéficient du droit de superficie appliquent les règles qui y figurent. Pour nous, les grands principes qui n'ont pas de portée cognitive ni coercitive ne servent à rien, surtout dans cette société. Il faut donc une règle ferme et dure et nous nous battons pour cela. Cette règle doit permettre de créer une nouvelle zone industrielle révolutionnaire et moderne, comme nous l'avons dit dans notre position, ce genre de chose existe déjà dans le nord de l'Europe. Je vous remercie. »

Laurent Suter (GCD-PDC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je m'excuse si je lasse ceux qui ont suivi le dossier. J'ai posé la même question lors de la première séance où Monsieur Karakash est venu. Pourquoi n'y a-t-il pas eu une consultation au sens démocratique du terme ? Qui est le souverain chez nous ? Depuis le 1^{er} mars 1848, il ne s'agit plus du roi de Prusse. Ce n'est pas non plus Donald comme aux Etats-Unis ni Tante Daisy ou encore Fifi, Riri et Loulou. Non, c'est le peuple. Nous connaissons un acte magique qui consiste à se mettre dans un isolement avec un bulletin de vote puis à voter. Je crois que c'est la base de notre démocratie et que si celle-ci est attaquée, ce n'est pas une erreur politique, il s'agit carrément d'une faute. Des doutes pèsent sur le déroulement de certains scrutins en ce moment à Genève et il s'agit vraiment de quelque chose de très grave. Je considère que ce n'est pas une simple petite faute, mais une faute morale extrêmement grave de ne pas consulter le peuple pour quelque chose qui va changer notre manière de vivre. Il a été évoqué la possibilité pour le peuple de s'exprimer en déposant un référendum, mais cela n'est pas très positif. Si nous tenons à soutenir un projet, il faut également pouvoir dire oui à ce projet.

La question que j'ai posée à Monsieur Karakash est la suivante : « Est-ce que l'on va être consulté démocratiquement ». Je vous remercie. »

Jérôme Amez-Droz (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre groupe a eu l'occasion d'échanger au sujet du rapport. Nous étions navrés que notre prise de position ne s'y trouve pas, mais étant donné qu'il s'agissait d'une consultation ouverte et pas transmise avec une invitation à répondre, nous n'avons pas répondu. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer lors de la venue du conseiller d'Etat et tout est retranscrit dans le procès-verbal. Notre groupe soutient le pôle de développement économique aux conditions que nous avons évoquées, à savoir que l'investissement apporte un retour sur investissement. Cela est pour nous essentiel. Nous avons parlé des excellentes terres cultivables et il est clair que pour les transformer et y apporter de l'industrie, il faut qu'il y ait un retour économique pour notre population, c'est un élément fondamental. La question environnementale n'est pas un souci nouveau pour notre parti, même si certains veulent le croire. Il est clair que la question de la biodiversité, de l'environnement et de l'aménagement de ce pôle est un point très important pour nous.

Dans le cadre de cette consultation, nous regrettons que, comme pour des consultations sur des objets cantonaux importants, des questionnaires avec délai de réponse n'aient pas été envoyés aux partis. Cela aurait permis d'établir un rapport un peu plus complet qu'avec 25 prises de position, qui, comme l'a dit le Conseil communal, fait la part belle à ceux qui ont bien voulu répondre même s'ils n'y étaient pas invités directement.

Il est clair qu'au sein de notre groupe, nous partageons également le souci lié au référendum compte tenu des positions prises. Si nous voulons mettre toutes les chances de notre côté et croire à ce projet, il faut inévitablement intégrer toutes les composantes qui sont les soucis de notre population, l'aspect financier qui a été évoqué, l'aspect durable et le respect de la biodiversité. Aujourd'hui, les champs sont potentiellement cultivés au moyen de systèmes phytosanitaires n'étant pas de première qualité au niveau de l'utilisation de pesticides. Le fait de rendre cette zone dynamique avec des entreprises modernes à l'image de ce que nous pouvons voir dans d'autres cantons ou dans le nord de l'Europe nous permettra certainement d'élaborer un excellent projet où il fera bon vivre, sans que ce soit une raffinerie, une Juracime bis ou encore un Frigemo bis, mais quelque chose de moderne et de bon pour notre population. Nous nous battons du côté du GCD. »

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais juste revenir sur ce qui a été dit au sujet de la charte. A titre personnel, j'ai cru comprendre, d'après les paroles du Conseil communal, que cette fameuse charte à venir n'aurait aucun caractère contraignant. Je me demande en quoi une charte peut être utile si elle n'a pas de caractère contraignant. Je pense que nous allons perdre du temps à établir une charte qui finalement ne servira à rien. Je suis d'avis que cette charte, s'il y en a une, serve au moins à quelque chose et que ce ne soit pas simplement un document annexe. Merci. »

Christophe Dolder (GCD-PDC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ceci n'est pas un coup de gueule mais une information. Je ne sais pas si tout le monde ici dans cette salle est au courant de la transaction qu'il y a eu entre l'Etat et Monsieur Adolphe Bangerter. Je cite un nom et je ne l'invente pas car tout cela figure dans la Feuille officielle numéro 12, sous rubrique Transferts immobiliers. Je l'ai lu par hasard. Jusqu'à présent je posais des questions car des bruits couraient et il m'avait toujours été répondu qu'on ne savait pas. Maintenant c'est officiel, une transaction a été effectuée et l'Etat se plaint constamment de ne pas avoir d'argent.

Jusqu'à présent, j'ai toujours cru que l'Etat était propriétaire du bâtiment administratif de police (BAP). Toutefois, l'Etat n'est propriétaire que d'une toute petite partie et loue le reste. Cela a été évoqué il y a peu lors d'une séance du Grand Conseil. L'Etat a discrètement pris les devants et à titre personnel, je condamne cette façon de faire alors que rien n'a encore été défini pour ce pôle de développement. »

12. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du groupe PLRT-PDCT sur l'introduction de l'apprentissage précoce de l'allemand par immersion à La Tène

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il s'agit de la réponse du Conseil communal à la motion du PLRT du mois de septembre 2018. Sur le plan technique il n'y a aucun souci à mettre en place un programme d'apprentissage nommé PRIMA sur la commune de La Tène, cela est beaucoup plus difficile du côté pratique. En effet, pour mettre en place ce programme, il faut avoir des enseignants aptes à le dispenser. Sur notre territoire, les enseignements n'ont pas la capacité au niveau de la langue allemande pour l'appliquer. Toute la difficulté présente dans les recherches effectuées durant ces 6 derniers mois est de comprendre quels sont les outils à disposition et quels sont les moyens qui peuvent être mis en place pour motiver et former ces enseignants pour les premières années. Pour les années suivantes nous avons plus de temps pour qu'ils aient le niveau en allemand et la capacité de former et suivre ces classes.

Différentes solutions ont été présentées dans ce rapport et une demande a déjà été déposée auprès de la direction pour avoir le retour des enseignants par rapport à cette formation, afin de connaître leur avis ainsi que leur volonté par rapport à ce programme. A ce jour, nous n'avons pas encore obtenu de réponse de la direction. Je suis ouvert aux questions s'il devait y en avoir. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Michel Montini (GCD-PLRT), au nom du GCD : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation de l'avant-veille, le groupe GCD a débattu du rapport qui a été présenté par le Conseil communal. Nous sommes très reconnaissants de la qualité du travail effectué et aussi par rapport au souci de mettre en place le plus rapidement possible cette nouveauté. Tout le monde est conscient que l'allemand est une langue extrêmement importante en Suisse. Si l'on souhaite faire un petit peu de politique on le sait bien, mais il en est de même si l'on souhaite faire des affaires, il faut parler allemand. Je me souviens très bien de la méthode *Wir sprechen Deutsch* qui est celle de notre époque, WSD comme on l'appelait et quand j'entends mes neveux prononcer quelques mots d'allemand cela me fait chaud au cœur et je pense que cela fera surtout chaud au cœur à notre conseiller communal qui vient d'outre-Sarine.

Un tout petit regret, bien que nous ayons compris les restrictions liées à la technique, est le fait que nous ne puissions pas mettre en place ce programme plus tôt, mais nous remercions le Conseil communal d'avoir pris le taureau par les cornes. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** ferme la discussion et demande de prendre acte du présent rapport, qui est accepté à l'unanimité. La motion du groupe PLRT-PDCT est par conséquent classée.

13. Interpellations et questions

Néant.

14. Lettres et pétitions

Néant.

15. a) Communications du Conseil communal

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous avez certainement vu dans la presse la mise au concours d'un poste d'assistant-e administratif-ive pour le service Territoire à 70%. Nous vous informons qu'un rapport sera présenté lors du prochain Conseil général expliquant les raisons et les motivations de cette mise au concours. »

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, also prima... Eine Information zu den Wahlen 2020, die am Sonntag 14. Juni 2020 stattfinden werden. Sie werden eingeladen die Listen bis zum 20. April 2020 zu deponieren. Die konstituierende Sitzung des Conseil général aura lieu le jeudi 2 juillet 2020. Est-ce que je dois répéter ?

- Applaudissements -

En date du dimanche 14 juin 2020 auront lieu les élections. Les groupes devront déposer les listes jusqu'au 20 avril 2020 et le Conseil général constitutif se tiendra le jeudi 2 juillet 2020.

J'ajoute encore une petite information du Conseil communal. Nous allons changer le bureau. D'habitude, nous changeons le 11 juin. Dès ce moment-là, je ne serai plus président et cela fait du bien. »

b) Communications du bureau du Conseil général

La présidente : « Mesdames, Messieurs, nous vous informons que Madame Valérie Dubosson a adressé un courriel en date du 4 avril 2019 qui s'adresse aux conseillers généraux et plus particulièrement à la commission de l'environnement et du développement durable ainsi qu'à la commission d'urbanisme, dont le contenu résumé est le suivant : Madame Dubosson fait référence aux différents projets de financement participatif et son succès pour des installations photovoltaïques, notamment à l'Arena du Malley à Lausanne, qui montre le très fort engouement de la population pour les énergies renouvelables et sa volonté de participer financièrement à de telles initiatives. Madame Dubosson relève le potentiel des toits de la commune et souhaite savoir si la commune de La Tène s'est déjà penchée sur un projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur les toits lui appartenant.

Dans un premier temps, je peux vous informer que la commission de l'environnement et du développement durable a reçu la demande de Madame Dubosson pour discussion lors de sa séance du 15 avril dernier. En parallèle, la commission d'urbanisme a également reçu cette demande pour étude lors de sa séance qui s'est tenue le 30 avril 2019.

Je prie donc le Conseil communal de bien vouloir répondre à Madame Dubosson sur la base du préavis des commissions impactées par cette demande. Je vous en remercie par avance. »

16. Divers

Daniel Jolidon (GCD-PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous savez certainement que le GASL, qui regroupait toutes les sociétés locales, est mort de sa belle mort, faute de combattants et Animatène a repris à son compte les activités qui restaient à la charge du GASL, dont le 1^{er} août ou la fête nationale.

Nous avons lancé un appel à des personnes qui pouvaient aider cette organisation. Animatène n'a jusqu'à présent reçu aucune inscription ni aucune aide. Dans ces circonstances, la fête du 1^{er} août ou la fête nationale pourrait ne pas avoir lieu ou aurait lieu mais sans les à-côtés festifs. Je lance donc ce soir un cri d'appel auprès de vous puisqu'il s'agit quand-même d'une fête politique, afin que les personnes intéressées à donner un coup de main pour l'organisation de cette fête s'adressent à Monsieur Michel Locandro, président d'Animatène. Merci. »

La présidente Nadia Chassot : « Mesdames, Messieurs, comme vous avez certainement pu l'apprécier, nos fêtes de la rue des Sugiez, sous la houlette de Madame Ducommun, nous ont de nouveau fait rêver par l'incursion d'une armée de lagomorphes le 21 mars 2019. Je tiens à les remercier

de nous surprendre chaque année par leurs magnifiques créations : c'est le premier effet Kiss Cool ! Le deuxième effet étant la vente de certaines de leurs créations dont le bénéfice sera versé en intégralité à l'association Récif.

Donc à vos agendas et venez nombreuses et nombreux pour adopter ces lapins qui enchanteront vos jardins le mercredi 19 juin, l'heure n'est pas définie, mais certainement en fin d'après-midi. Vous ferez ainsi une belle action. Merci »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** adresse ses remerciements au Conseil général, au Conseil communal, à l'administration communale pour sa précieuse collaboration et son travail fourni, à la presse ainsi qu'au public.

Elle profite de rappeler à toutes fins utiles que la prochaine séance du Conseil général se tiendra le jeudi 13 juin 2019 et clôt la séance à 21h50.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

N. Chassot

P. Mattmann